



## Démocratie participative : quelle réalité ?

Où en sommes-nous à Grenoble et dans notre Métropole depuis les engagements de 2014?

Des Conseils Citoyens Indépendants (C.C.I.), droit de pétition citoyenne, budget participatif: la communication de la Ville, tant localement que nationalement, met en avant et valorise ces trois outils.

Quelle réalité en 2018?

Les C.C.I. se sont vidés et de fait, n'existent plus.

Leurs membres sont partis ailleurs ou cherchent à investir d'autres espaces de participation citoyenne. Le CLUQ, porteur de propositions pour leur renouveau a essuyé un refus de la part du noyau restant de simplement les discuter: il a claqué la porte.

Le droit de pétition n'a pour l'instant débouché sur aucune votation.

Seul le budget participatif a quelque consistance: des groupes (dont des Unions de Quartier) ou des habitants décidés, ont su se saisir de cet outil.

La métropolisation en cours, les démarches nouvelles (Ville de Demain, Biennale des Villes en Transition,...), les projets de Grenoble Alpes Métropole, les concertations relatives aux documents réglementaires (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Programme Local de l'Habitat, Plan des Déplacements Urbains,...), les projets proprement grenoblois, tout cela se superpose, s'accumule et donne le tournis. Tout déboule, se déverse en même temps.

Chaque projet est lui-même le fruit d'un fragile accord que la moindre critique peut déstabiliser et mettre en péril. Donc, en réalité, toute modification ou infléchissement est impossible : il est à prendre tel quel ou c'est abandonné.

Comment intervenir alors ? Est-ce seulement possible ? Tout ceci est posé sans compter les préjugés, les idées reçues, les à priori et les difficultés voire les refus de considérer certains acteurs, anciens ou nouveaux, comme interlocuteurs.

Ils ne sont pas des miens, donc ils ne sont pas d'accord avec moi et ne le seront jamais, donc ils sont contre moi, donc j'ignore leurs expressions et leurs avis. Donc je n'ai pas à chercher à composer, à vouloir construire du commun.

Que veut-on?

Une conférence de presse à Grenoble en janvier 2020 (ou 2021) avec les media nationaux sur le thème : **Démocratie participative : le naufrage de Grenoble ?**

Si chacun se ressaisit, prend ses responsabilités, travaille sur lui-même, lâche prise sur ses préjugés et fait un pas vers l'autre afin de faire avec l'autre pour Grenoble, il est encore temps.

La citoyenne sincère et le citoyen de bonne foi disent ensemble: j'attends.

Annexe 1 : Echelle de la participation

En 1969, une consultante américaine, Sherry R. Arnstein, distingue huit niveaux de participation des citoyens aux projets les concernant.

| Niveaux  | Qualification                        | Où situez-vous ce que vous vivez à Grenoble? |
|--|--------------------------------------|--|
| <i>Contrôle citoyen</i> : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.   | <b>Pouvoir effectif des citoyens</b> |  |
| <i>Délégation de pouvoir</i> : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.               |                                      |  |
| <i>Partenariat</i> : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens                            |                                      |  |
| <i>Conciliation</i> : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.      |                                      |  |
| <i>Consultation</i> : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.            |                                      |  |
| <i>Information</i> : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.                        |                                      |  |
| <i>Thérapie</i> : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux  | <b>Non-participation</b>             |  |
| <i>Manipulation</i> : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus. |                                      |  |

## Annexe 2 : Législation (textes principaux)

La législation évolue en France et en Europe en donnant une place plus définie à la participation dans le domaine de l'environnement. Voici chronologiquement quelques grandes étapes historiques de l'évolution de la participation en France:

1. Loi n° 76-629 relative à la protection de la nature, 1976.
2. Loi n° 83-630 (dite *Bouchardeau*) relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, 1983.
3. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992.
4. Circulaire n° 92-7 (dite *Bianco*) relative à la conduite des grands projets d'infrastructure, 1992.
5. Loi n° 95-101 (dite *Barnier*) relative à la protection de l'environnement, 1995.
6. Loi n° 2000-1208 (dite SRU) de solidarité et renouvellement urbain, 2000.
7. Convention (européenne) d'Aarhus, de 1998. En vigueur en 2002 en France.
8. Loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité, 2002.
9. Loi constitutionnelle n° 2005-205 (dite Charte de l'environnement), 2005.
10. Loi n° 2009-967 (dite [Grenelle I](#)) de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, 2009, puis Loi [Grenelle 2](#)

En France, à la suite d'un recours de [France nature environnement](#) à propos de la réglementation sur les [ICPE](#), le [Conseil constitutionnel](#) a rappelé en 2011 que « *Information* » n'équivaut pas à « *participation* » (Annulation par le Conseil constitutionnel des dispositions des articles L. 511-2 et L. 512-7 du code de l'environnement pour non-conformité à la [Charte de l'environnement](#)).

Donc nous sommes, manifestement en présence d'une tendance de fonds, inscrite dans le temps long, officialisée par la loi sous toutes ses formes possibles. C'est donc acquis et partie de la façon de mettre en œuvre les politiques publiques quel que soit l'échelle territoriale.